

DEMANDE D'OUVERTURE DE TRANCHEE

DEMANDEUR

NOM (ENTREPRISE) :
PRENOM :
N° - RUE :
CP - LOCALITE :
TELEPHONE :
MOBILE :
E-MAIL :
MATRICULE :

SITUATION DE L'IMMEUBLE

N° - RUE :
CP - LOCALITE :
N° CADASTRALE :
 MAISON UNIFAMILIALE RESIDENCE
 MAISON BIFAMILIALE AUTRE :

NATURE DES TRAVAUX

- TRAVAUX AU GAZ NATUREL (SUDGAZ)
 TRAVAUX A L'ELECTRICITE (CREOS)
 TRAVAUX A L'EAU POTABLE
 TRAVAUX A LA CANALISATION
 TRAVAUX AU TELEPHONE (POST)
 TRAVAUX A L'ANTENNE (ELTRONA)

DATE SOUHAITEE DU DEBUT DE L'EXECUTION DES TRAVAUX :
DUREE PREVUE DES TRAVAUX :

En annexe les conditions générales et les documents qui font partie de la présente demande d'autorisation.

Le soussigné déclare que les travaux seront uniquement exécutés APRES l'obtention de toutes les autorisations nécessaires pour l'exécution des travaux projetés.

- En soumettant ce formulaire, je soussigné(e) consens au traitement et à la sauvegarde de mes données personnelles par la Ville de Rumelange. _____ (apposer la mention « lu et approuvé »)

_____, le _____, le _____ (Lieu) (Date) (Signature)

CETTE DEMANDE EST A REMETTRE AU MOINS 10 JOURS OUVRABLES AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.

Administration communale de Rumelange

2, pl. G.-D. Charlotte

L-3710 Rumelange

T. +352 56 31 21 - 1

F. +352 56 57 24

secretariat@rumelange.lu

www.rumelange.lu

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE D'AUTORISATION (en double exemplaire)

CHAUSSEE COMMUNALE

- PLAN DE SITUATION**
Plan de situation détaillé avec indication précise de **tous** les travaux prévus à être exécutés dans le domaine public. **L'emplacement exact** (mesuré à partir des limites cadastrales du terrain) **et les dimensions des fouilles et tranchées prévues à être réalisées** dans le domaine public sont à indiquer soigneusement sur le plan de situation détaillé.
- EXTRAIT CADASTRAL**
Copie de l'extrait cadastrale du service régional de **l'Administration du Cadastre et de la Topographie**.
- PLAN DE SIGNALISATION ROUTIERE**
Plan de signalisation routière **entièrement conforme** au code de la route en vigueur et aux conditions du livret « *Commission de la Circulation de l'Etat - Signalisation des chantiers* »
- COPIE DE LA DEMANDE DE RACCORDEMENT**
Copie de la demande de raccordement remplie auprès du fournisseur de service **SUDGAZ / CREOS / POST / ELTRONA** pour les travaux prévues à être réalisées dans le domaine public.

CHAUSSEE DE L'ETAT

- PLAN DE SITUATION**
Plan de situation détaillé avec indication précise de **tous** les travaux prévus à être exécutés dans le domaine public. **L'emplacement exact** (mesuré à partir des limites cadastrales du terrain) **et les dimensions des fouilles et tranchées prévues à être réalisées** dans le domaine public sont à indiquer soigneusement sur le plan de situation détaillé.
- EXTRAIT CADASTRAL**
Copie de l'extrait cadastrale du service régional de **l'Administration du Cadastre et de la Topographie**.
- PLAN DE SIGNALISATION ROUTIERE**
Plan de signalisation routière **entièrement conforme** au code de la route en vigueur et aux conditions du livret « *Commission de la Circulation de l'Etat - Signalisation des chantiers* »
- COPIE DE LA PERMISSION DE VOIRIE DE L'ETAT**
Copie de la permission de voirie du service régional de **l'Administration des Ponts & Chaussées** valable, nécessaires pour toute intervention dans le domaine public / chemin repris / route nationale de l'Etat. **Rue de l'usine (N33), Grand-rue (N33), rue d'Esch (N33), rue des Martyrs (CR 165) et rue du Cimetière (CR 166)**.
- COPIE DE LA DEMANDE DE RACCORDEMENT**
Copie de la demande de raccordement remplie auprès du fournisseur de service **SUDGAZ / CREOS / POST / ELTRONA** pour les travaux prévues à être réalisées dans le domaine public.

COORDONNEES DES SERVICES

ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSEES

103, route de Peppange
L-3271 Bettembourg
Tel. : 28 46 24 00

SUDGAZ

150 rue Jean-Pierre Michels
L-4243 Esch-sur-Alzette
Tel. : 55 66 55 1

POST TECHNOLOGIES

20 Rue de Reims
L-2417 Luxembourg
Tel. : 49 91 1

ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE

54 Avenue Gaston Diederich
L-1420 Luxembourg
Tel. : 44 90 11

CREOS

2 route de Bergem
L-3818 Schiffange
Tel. : 26 24 50 00

ELTRONA

28-32 rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette
Tel. : 49 9466 88 8

CETTE DEMANDE EST A REMETTRE AU MOINS **10 JOURS** OUVRABLES **AVANT** LE DEBUT DES TRAVAUX.

Administration communale de Rumelange

2, pl. G.-D. Charlotte
L-3710 Rumelange
T. +352 56 31 21 - 1
F. +352 56 57 24
secretariat@rumelange.lu

www.rumelange.lu

CONDITIONS GENERALES

Le Service Technique de la commune autorise le demandeur d'ouvrir la tranchée sous conditions :

- de contacter le Service Technique de la commune afin de se concerter avant le commencement des travaux au sujet des mesures temporaires à édicter, le cas échéant, en vue de la réglementation de la circulation et du stationnement.
- de fixer un rendez-vous sur place avec le Service Technique de la commune afin de réaliser des états des lieux **avant** et **après** les travaux envisagés reprenant l'état actuel de la zone des travaux.
- de disposer d'une autorisation de l'Administration des Ponts et Chaussées valable, nécessaires pour **tous** travaux de construction ou travaux de transformations quelconques aux abords des routes de l'Etat sur une profondeur de **10 m** le long des chemins repris (CR) et de **25 m** le long des routes nationales (N) établie à partir de la limite de propriété : **Rue de l'usine (N33), Grand-rue (N33), rue d'Esch (N33), rue des Martyrs (CR 165) et rue du Cimetière (CR 166).**
- de signaler le chantier conformément aux prescriptions du Code de la Route et prendre toutes les mesures nécessaires afin de sauvegarder la sécurité des usagers de la voie publique et afin d'empêcher plus généralement que des tiers et des biens des tiers puissent subir un dommage quelconque. Les entraves au trafic sont à limiter au strict minimum.
- d'éviter par un dispositif adéquat et efficace tout endommagement de dallages et autres revêtements de la voie publique, apporter une attention particulière à la constitution des appuis, veiller à ce que les charges soient convenablement réparties et éviter que les charges ponctuelles ne soient appliquées sur un nombre limité de pavés voire un seul.
- de demander par écrit toute éventuelle prolongation de l'autorisation au moins cinq jours ouvrables avant son expiration.
- de se tenir aux mesures et stipulations de l'ITM concernant la sécurité et santé sur le chantier ainsi qu'aux prescriptions du Code de la Route en vigueur.

Pour les nouvelles constructions et les agrandissements une copie de l'autorisation de bâtir ou de démolition est à joindre à la demande.

Pour toutes transformations à entreprendre sur les terrains privés ainsi qu'aux immeubles une demande de permis de bâtir en due forme est à introduire auprès du Service Technique de la commune.

Pour les raccordements à l'eau potable, à la canalisation, au gaz naturel, à l'électricité, au téléphone et à l'antenne collective, une demande de raccordement est à remplir auprès du fournisseur de service

VILLE DE RUMELANGE / SUDGAZ / CREOS / POST / ELTRONA, le marquage des réseaux est à demander avant de réaliser la tranchée et les prescriptions de raccordement du fournisseur de service sont à respecter strictement.

La confection de la tranchée ainsi que la mise en état de la superstructure sont à charge du demandeur.

Les travaux seront surveillés par un agent de la commune et ses consignes sont à respecter strictement.

La fermeture de la fouille ou de la tranchée ne peut être réalisée sans l'accord préalable de l'agent de la commune.

Le Service des Régies assurera la mise en place correcte des panneaux de stationnement interdit, au moins **48 heures** avant l'entrée en vigueur de la présente autorisation.

CETTE DEMANDE EST A REMETTRE AU MOINS 10 JOURS OUVRABLES AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.

Administration communale de Rumelange

2, pl. G.-D. Charlotte

L-3710 Rumelange

T. +352 56 31 21 - 1

F. +352 56 57 24

secretariat@rumelange.lu

www.rumelange.lu